

À St Etienne le 10 février 2024

À M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Objet : Non-remplacement dans les écoles de la Loire - URGENT

Monsieur le Directeur Académique,

Alertés par nos collègues sur un nombre important de classes non remplacées dernièrement, la FSU-SNUipp 42 conduit depuis le jeudi 8 février une enquête quotidienne auprès de la profession afin d'avoir une vision précise de l'ampleur de cette problématique majeure.

Ces journées d'absences non-remplacées ont de lourdes conséquences : elles portent préjudice aux élèves, à leurs familles, aux personnels, aux classes, au fonctionnement de l'école dans son ensemble. Elles dégradent les conditions de travail et d'étude de toutes et tous. Elles nuisent à l'image de l'école publique.

Les premiers résultats de notre enquête nous alertent fortement et nous conduisent à vous interpeler en urgence.

- jeudi 8 février : 48 classes déclarées non-remplacées
- vendredi 9 février : 72 classes déclarées non-remplacées
- 20 classes non-remplacées depuis une semaine ou plus

Personne ne pourra se satisfaire d'un constat si alarmant ! Avec au moins 120 journées non-remplacées en seulement 2 jours de classe, des mesures doivent être prises rapidement.

Pour répondre à l'urgence de cette situation, nous vous demandons dans l'immédiat :

1- D'apporter des solutions concrètes dès ce début de semaine afin de déployer des titulaires remplaçants sur les remplacements des congés maladie.

2- De nous communiquer en toute transparence le nombre de classes non-remplacées recensées par la DIPER cette période.

La FSU-SNUipp 42 rappelle que les postes de TR sur le département devraient pouvoir couvrir l'ensemble des remplacements sur une année, quels que soient les motifs. Cette année encore, aucun poste de TR n'est créé en carte scolaire alors que nous avons alerté dès juin 2023 sur l'insuffisance des moyens alloués aux remplacements.

Dans l'attente de vos indispensables et urgentes réponses, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur, en notre profond attachement au service public d'Education Nationale.

Marianne Denis, Yves Bornard,
Co-secrétaires départementaux de la FSU-SNUipp 42